

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 10

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

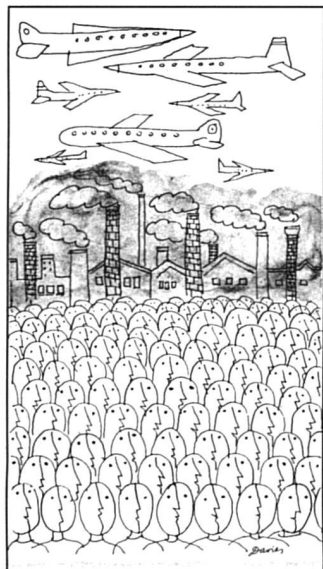
Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Engagement politique

Les femmes et les partis

(pbs) – L'Institut de sociologie de l'Université de Zurich a examiné, sur la base d'analyses Vox, les fluctuations dans les effectifs des partis entre



Les femmes sont plus sensibles aux thèmes de l'écologie.

1984 et 1989 telles qu'elles se manifestent dans les sections locales. C'est en effet, semble-t-il, au niveau de la politique communale qu'on peut le mieux saisir l'orientation politique des citoyens et citoyennes et le degré de leur engagement: fréquentation des séances de parti, disponibilité pour assumer des tâches pour le parti, etc.

Contrairement à ce qu'on pense ou dit parfois, il n'y a pas érosion, mais au contraire augmentation des effectifs des partis dans leur ensemble et augmentation de la proportion des membres actifs. Cette expansion est due à la participation féminine, mais il ne paraît pas qu'on ait déjà fait le plein de cette participation. C'est par la politique communale, par des projets concrets, qu'on peut le mieux recruter de nouveaux membres.

L'analyse a porté aussi sur la fidélité au parti. Elle est plus grande chez les citoyens que chez les citoyennes, qui quittent plus fréquemment un parti pour un autre; cela contribue à animer la scène politique. Alors que les hommes qui

changent de parti tendent plutôt à rejoindre un parti plus au centre et avec un programme plus centré sur un point précis, les femmes vont volontiers vers des partis avec des programmes plus ouverts, souvent avec une coloration écologique. On attribue cette différence à ce que la plupart des femmes qui entrent en politique ont eu d'abord une activité sociale. Les deux tendances divergentes entre hommes et femmes ne sont cependant pas assez marquées pour qu'on puisse parler d'une polarisation des partis selon les sexes.

Bâle-Ville

Porno conjugale

Par un arrêt du 21 août, le tribunal d'appel a confirmé un jugement rendu contre un homme de 37 ans et a même augmenté la peine à deux ans de prison ferme. L'homme avait menacé sa femme avec un couteau pour l'obliger à poser pour des photographies pornographiques. La peine aurait été encore plus sévère si la loi sur le viol conjugal, récemment adoptée, avait déjà été en vigueur.

Union féminine européenne

S'ouvrir à l'Est

L'Union féminine européenne a tenu son assemblée générale internationale à Saint-Gall à fin août, sous le signe évident de bouleversements survenus à l'est de l'Europe: tandis que des messages pleins d'espoir étaient envoyés par les groupes féminins des pays baltes, des représentantes venues de Pologne, de Hongrie et de Tchécoslovaquie ont fait part des difficultés auxquelles elles se heurtent.

L'union compte 16 sections nationales, qui groupent des femmes des milieux politiques du centre. Elles sont attachées à l'idée de la solidarité entre les Etats, qu'ils fassent partie des Communautés européennes ou de la Zone de libre échange, dans le respect de leur diversité. La résolution finale, acceptée par les 200 déléguées, demande des mesures concrètes pour favoriser l'égalité des chances sur

le marché du travail. Le programme pour les deux prochaines années prévoit l'établissement de relations avec les femmes de Russie.

Travail de nuit

Question urgente

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé au mois d'août que la loi française interdisant le travail de nuit des femmes était incompatible avec le principe de l'égalité des sexes fixé dans une directive européenne. En Suisse, la loi sur le travail prévoit l'interdiction du travail de nuit pour les femmes dans l'industrie. Cette loi est actuellement en révision. Pour le nouveau directeur de l'OFIANT, M. Nordmann, c'est l'une des trois questions prioritaires dont il va devoir s'occuper. La Suisse est liée depuis 1919 par la convention N° 89 de l'Organisation internationale du travail. Elle peut la dénoncer, mais doit le faire avant février 1992.

De nombreux Etats se posent la question de dénoncer cette convention, étant donné certaines nécessités liées au développement technique s'ils veulent maintenir la compétitivité de leur industrie. Mais aucun Etat n'a encore ratifié la nouvelle convention proposée par l'OIT, qui prévoit l'amélioration des conditions de travail pour tous les travailleurs de nuit. Pour pouvoir signer cette convention, la Suisse devrait revoir sa législation en matière de participation des travailleurs et de protection de la maternité.

Juristes féministes

La quatrième rencontre suisse des Juristes féministes aura lieu à Weinfelden (TG) les 17 et 18 janvier 1992, et aura pour thèmes le droit du divorce et le conflit conjugal.

Renseignements: Feministische Juristinnen Ostschweiz, Postfach 349, 9004 St. Gallen.



Pour

Rosemarie ANTILLE,
conseillère nationale valaisanne,

un mandat politique n'est pas une fin en soi mais, comme l'exige la règle démocratique, le moyen de concrétiser les aspirations et la volonté de ceux qui lui ont confié cette responsabilité.

Lourde tâche qu'elle a brillamment assumée jusqu'à ce jour.

Elections: à vos bulletins !

Comment voter pour traduire au mieux sur son bulletin de vote ses désirs personnels ?

Qu'advient-il de la représentation féminine au Parlement après les élections des 19 et 20 octobre ? La Commission fédérale pour les questions féminines et le Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes (Eigerplatz 5, 3000 Berne 6) ont édité un dépliant qui donne quelques conseils techniques et qui rappelle aussi une évidence fondamentale : les femmes ne constituent pour l'instant que 41 % des votant-e-s, bien qu'elles constituent plus de la moitié de la population. Si elles étaient plus nombreuses à aller voter, peut-être que la répartition des sièges par sexe s'en trouverait modifiée...

Sur la base de ce dépliant et d'un complément d'enquête effectué par nos soins, voici ce qu'il faut savoir pour « ne pas voter idiots » les 19 et 20 octobre.

Les cantons romands, auxquels nous ajoutons le canton de Berne, ont droit au nombre suivant de député-e-s : Vaud : 17 ; Genève : 11 ; Valais : 7 ; Fribourg : 6 ; Neuchâtel : 5 ; Jura : 2 ; Berne : 29. Chaque



Les candidates romandes

Pour compléter les informations présentées dans notre enquête du mois dernier, deux précisions. D'une part, il faut signaler que la liste du Parti radical genevois est bel et bien emmenée par une femme, contrairement à ce que nous vous avons indiqué. D'autre part, trois femmes sur six candidat-e-s figurent sur la liste du regroupement « Les Vert-ES/die GrünEn » de Fribourg, que nous avons omis de mentionner. Les précisions concernant le canton de Neuchâtel figurent en p. *Cantons actuelles*.

Nous sommes en mesure désormais de présenter un bilan que nous espérons aussi exact que possible des candidatures féminines :

Au Conseil national

Fribourg : 6 sièges, 10 listes portant 58 candidats dont 16 femmes (=27%). **Genève :** 11 sièges, 17 listes portant 115 candidats dont 36 femmes (=31%). **Jura :** 2 sièges, 6 listes portant 12 candidats dont 4 femmes (=33%). **Neuchâtel :** 5 sièges, 7 listes portant 31 candidats dont 8 femmes (=26%). **Valais :** 6 sièges, 9 listes portant 40 candidats dont 10 femmes (=25%). **Vaud :** 17 sièges, 14 listes portant 175 candidats dont 55 femmes (=31%).

Au Conseil des Etats

Une candidate vaudoise : Yvette Jaggi ; deux candidates jurassiennes : Corinne Juillerat et Marie-Madeleine Prongué ; une candidate neuchâteloise : Lonny Flückiger.

NB – En Valais le dépôt des listes est ouvert jusqu'au 9 octobre.

citoyen-ne a droit à autant de suffrages nominatifs qu'il y a de député-e-s à élire dans son canton. Selon la loi fédérale sur les droits politiques, l'élection se fait au système proportionnel avec suffrages de listes apparentées et non apparentées.

Les apparentements sont les suivants :

Vaud : sont apparentés, d'une part les partis dits « bourgeois » (rad. + lib. + PDC + UDC) ; d'autre part, les partis dits « de gauche » (PS + GPE + ASU + POP). **Valais :** le PS et les Verts. **Neuchâtel :** d'une part les radicaux et les libéraux et d'autre part le PSA et le POP + Ecologie et Liberté. **Fribourg :** le PS et les Verts ; le PICS et le nouveau parti social-démocrate ; le PDC et l'UDC. **Genève :** d'une part les partis dits « bourgeois » (rad. + lib. + PDC) ; d'autre part les partis dits « de l'alternative rouge-rose-verte » (PS + écologistes + PDT). **Jura :** pas d'apparement. **Berne :** UDC, rad. et PDC d'une part ; PS et écologistes d'autre part.

Lors du dépouillement, on procède à des répartitions successives des sièges selon les listes apparentées, sous-apparentées et non

apparentées pour obtenir finalement le nombre de sièges attribués à chaque liste. C'est alors seulement que sont désigné-e-s celles et ceux qui occuperont ces sièges. Seront élu-e-s celles et ceux qui ont obtenu le plus de suffrages nominatifs.

Pour utiliser complètement ses droits civiques, il faut :

1. Utiliser un bulletin de vote avec un numéro de liste.

2. Sur ce bulletin, faire figurer deux fois les personnes que l'on voudrait voir élues (cumul), en ajouter d'autres figurant sur d'autres listes (panachage), en biffer. Le total des noms inscrits, y compris les noms cumulés, ne doit pas dépasser le nombre des député-e-s à élire de son canton. Il est évident que sur une liste femmes on peut ajouter des hommes, candidats sur d'autres listes, même si celles-ci ne sont pas apparentées. Il en est de même pour les femmes candidates. On peut aussi prendre un bulletin blanc ou officiel et y faire figurer autant de noms de candidat-e-s que de sièges disponibles dans son canton, y compris les noms de candidat-e-s cumulé-e-s. Alors on n'attribue pas de suffrage de liste à un parti ou à un groupement, mais des suffrages nominatifs à des candidat-e-s. Dans ce cas les suffrages en blanc, si on n'a pas rempli entièrement le bulletin, ne profitent à aucune liste ou parti, ni à aucun candidat.

Le numéro de liste est très important. Il suffit de mettre un numéro de liste sur un bulletin blanc ou officiel sans mentionner le nom du parti ou groupement correspondant. Par ce simple numéro on attribue à un parti ou à un groupe un suffrage de liste. Ce qui joue un rôle capital dans la répartition des sièges.

Conseil des Etats: Chaque canton a droit à deux conseiller-e-s aux Etats, élu-e-s au système majoritaire, qui représenteront leur canton au Conseil des Etats (Sénat). Seront élu-e-s les deux candidat-e-s qui obtiendront le plus de suffrages. Le cumul des noms n'est pas possible. Le bulletin de vote peut comprendre un ou deux noms. Il n'y a pas d'apparementement.

Si l'on désire absolument faire passer un-e candidat-e au Conseil des Etats (élection majoritaire), il ne faut inscrire que son nom. A chacune et chacun de choisir le degré d'efficacité de son vote.

Pour élire des femmes, comment faire ?

Ecrire deux fois leur nom et prénom à la main sur le bulletin de vote et mettre un numéro de liste sur le bulletin, à moins qu'il n'y figure déjà. L'avantage des listes femmes c'est d'une part de favoriser mathématiquement les femmes et, d'autre part, d'être assuré-e que, s'il y a démission, le siège sera repris par une femme. C'est d'ailleurs un peu ce que propose l'initiative Conseil national 2000 Deux cantons romands ont une liste femmes: le canton de Genève, liste intitulée: Parti socialiste, liste femmes, et le canton de Fribourg, liste intitulée également Parti socialiste, liste femmes. Le PS présente également une liste femmes dans le canton de Berne. (FS)

Le langage fait la vie

La Confédération prend le virage de la féminisation. Et le déclare noir sur blanc.

En 1907 déjà, une féministe de la première heure, ou presque, remarquait, dans le périodique «Mutterschutz»: «Notre langue aussi est pétrie de sexisme, dans notre langue aussi se pavane le préjugé sexiste, la langue aussi est essentiellement une création des hommes, attribuée à l'homme le beau rôle, le premier rôle, dominateur et noble. Nous sommes à tel point accoutumée-e-s à ces dictons, clichés et opinions que nous les acceptons sans critique et que les femmes elles-mêmes se plient à cet usage, qui déprécie leur sexe.»



Les femmes ne s'y plient plus. Le rôle de la langue comme composante active de la vie sociale a été mis en évidence et généralement admis: la langue ne sert pas seulement à se faire comprendre, elle doit aider à comprendre le monde, elle contribue à le modeler, elle doit évoluer comme la société évolue, et aujourd'hui elle doit refléter la participation toujours plus grande des femmes à la vie sociale et culturelle sous tous ses aspects, «à des fonctions publiques jusque-là principalement exercées par des hommes et où elles fournissent des prestations équivalentes à celles des hommes».

Cette constatation est extraite du rapport récemment publié par un groupe de travail interdépartemental de la Confédération sur «la formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs». Elle implique que le langage, notamment législatif et administratif, soit débarrassé de toute connotation sexiste. C'est un point capital de l'égalité de droit et de traitement. Cela ne fait plus question, même si cela provoque encore l'ironie de certains. La mise en application pose cependant quelques problèmes. Le groupe de travail créé en 1988 indique

déjà comment trouver des solutions.

La situation est compliquée en Suisse du fait de notre plurilinguisme, mais celui-ci nous vaut d'avoir déjà en place des services de coordination linguistique à la chancellerie fédérale. On recommande qu'ils collaborent avec le Bureau de l'égalité. Cela a été le cas d'ailleurs pour la préparation du «Rapport».

Le mandat qu'on prévoit de donner au futur organe chargé de promouvoir une formulation non sexiste des textes officiels de la Confédération couvre des situations diverses, qui appellent des réponses nuancées. Ainsi les textes s'adressant à une personne particulière doivent utiliser des termes correspondant de manière spécifique à son sexe; de même dans des documents tels que diplômes, certificats, offres d'emploi, classification des fonctions, etc. Le cas est différent pour les textes destinés à un large public, s'il est d'emblée précisé qu'ils s'adressent à toute la population. Pour les textes juridiques, la clarté, et donc la simplicité, reste un élément essentiel.

Les réponses possibles vont de solutions qui identifient les deux sexes, qui s'adressent ensemble aux deux sexes, à d'autres qui obtiennent le même résultat par l'usage de termes «neutres», mais ceux-ci ont souvent une forme masculine!

Pour apprécier chacune de ces solutions dans les cas particuliers, il faut tenir compte du fait que, pour éliminer tout sexisme dans la désignation d'une fonction par exemple, la solution formelle n'est pas toujours la meilleure, il faut voir aussi le sens qui émane du contexte. Dans de nombreux cas, il faudra faire preuve d'imagination créatrice.

Le rapport du groupe de travail cherche à aller aussi loin que possible à la rencontre des revendications féministes, qu'il assume totalement. Cependant, il faut tenir compte également des contraintes de la langue, qui est une chose vivante, et ces contraintes sont particulièrement sensibles dans l'espace où domine encore une Académie française à puissante majorité masculine. Parmi d'autres, l'une des recommandations du groupe est très importante: c'est qu'on tienne compte de l'exigence d'égalité des deux sexes dès l'élaboration d'un projet de texte: les replâtrages ne sont généralement guère réussis du point de vue de la langue et prêtent facilement au ridicule et aux plaisanteries. On ne s'en est pas fait faute lors de la présentation du rapport.

à lire

Le marasme helvétique

François Masnata, Claire Rubattel,
Le Pouvoir suisse 1291-1991
Ed. de l'Aire, 1991, 509 p.

(mc) – «La messe du 700e nous apparaît comme l'organisation malhonnête d'un déplacement mental de la conscience collective. Dans une Suisse qui navigue depuis des décennies dans le sillage des grandes puissances capitalistes et qui s'apprête à glisser dans un nouvel Espace économique européen – ou du moins essaie d'en tirer profit – on propose à la population un

bazar incohérent de réflexions culturelles et historiques entremêlées de messes populaires du genre vidéo-clip pour produit de lessive. A la place d'affronter honnêtement les problèmes d'aujourd'hui et de demain – ce qui peut se faire uniquement par un effort intellectuel dans le cadre de débats quotidiens – on nous invite à une promenade autour du lac des Quatre-Cantons sur un chemin bordé de totems.»

Ainsi s'exprime Hans-Ulrich Jost dans *Le Pouvoir suisse 1291-1991*, donnant là le ton de la nouvelle édition, revue et augmentée, de cet ouvrage paru en 1978 sous la plume de François Masnata et Claire Rubattel. Ce sont surtout les contributions nouvelles qui font

l'intérêt de l'ouvrage, encore qu'un gros travail d'actualisation ait été fait sur le texte original. La Suisse est en crise, et plutôt que de se voiler la face, parlons-en, clament Masnata et Rubattel.

Grâce à un travail de recherche très fouillé, grâce aussi aux contributions extérieures, c'est un vaste panorama de la vie politique, sociale, culturelle et économique en Suisse qui nous est présenté là, au travers d'une grande fresque de l'histoire passée et présente dans la première partie, et de quelques problèmes particuliers dans la seconde. Fédéralisme, démocratie, consensus, égalité, autant de valeurs éternelles helvétiques passées au crible de leurs effets sur les laissés-pour-compte.

Impossible ici de tout passer en revue dans ce recueil aux multiples facettes. Remarquons d'abord qu'une grande attention a été portée à la problématique de l'égalité entre femmes et hommes, non seulement dans des textes traitant précisément de ce sujet (Claire Rubattel et Silvia Ricci) mais aussi dans l'ensemble de l'ouvrage. C'est assez rare pour mériter qu'on le souligne ici, car nombre d'ouvrages, même lorsqu'ils analysent une situation sous l'angle des rapports entre dominés et dominants, «oublient» que la position des femmes n'est pas toujours et en tous points assimilable à celle des hommes.

L'excellent article de René Lévy intéressera sans aucun doute les féministes par sa fine analyse de la genèse des mouvements sociaux en Suisse, de leurs stratégies et de leur effet sur la démocratie helvétique.

Il faut mentionner aussi la contribution de Myriam Meuwly. Partant de son expérience personnelle comme chroniqueuse judiciaire, elle allie sensibilité et rigueur pour montrer l'incommunicabilité entre le monde des justiciables et celui des justiciés, et ponctue son texte de réflexions originales qui vont bien au-delà du cas concret de la justice.

Les contributions traitent toutes de problèmes graves et de prime importance auxquels, que nous le voulions ou non, nous sommes bien obligés de nous atteler. Cet ouvrage constitue une manière d'y réfléchir, avec «le pessimisme de l'intelligence» comme le dit François Masnata.

La petite musique de l'authenticité

Yvette Jaggi,
Ce n'est pas le moment de mollir
Ed. Zoé, 1991, 155 p.

(srl) – Ce n'est pas le moment de mollir : en découvrant le titre du livre qu'Yvette Jaggi publie en ce début d'automne aux éditions Zoé, j'ai repensé à une revue clandestine de la résistance antifasciste italienne, intitulée Non mollare ! dont un numéro figurait dans la bibliothèque de mes parents. Contre quoi la politicienne vaudoise se bat-elle, résiste-t-elle, dans le plus beau sens de ce terme ? Non certes contre ses adversaires politiques, qui ne sont que des adversaires, à l'égard desquels du reste elle sait témoigner de l'estime (voir par exemple, dans son livre, les pages qu'elle consacre à la dialectique socialisme/libéralisme) : mais contre l'injustice, l'affaiblissement du politique, la banalisation de la culture, l'appauvrissement de l'information, l'absence d'idéal.

De longs passages du livre sont consacrés à la cause des femmes, qui est particulièrement chère à l'auteure ; mais c'est l'ensemble de l'ouvrage qu'il faut lire, pour se faire une idée de cette personnalité hors du commun, qui se décide à dire «je» et même à parler un peu d'elle-même pour se faire mieux comprendre, pour permettre à celles et ceux qui suivent sa carrière politique d'entendre, sous un discours d'une assurance redoutable et d'une compétence sans faille, la petite musique de l'authenticité.

Opération électorale ? Sans doute, en partie du moins, elle-même le reconnaît. Mais cela finalement, importe peu. Que l'on vote pour elle ou pas les 20 et 21 octobre, son message mérite d'être écouté.

ELECTIONS FÉDÉRALES 18-20 OCTOBRE 1991

GENÈVE	PARTI DU TRAVAIL Liste No 14: 5 femmes+5 hommes
VAUD	POP Liste No 7: 9 femmes+8 hommes
NEUCHÂTEL	POP - Unité socialiste Liste No 4: 2 femmes+3 hommes

Une représentation à l'image de la population, mais pas du Parlement.

L'égalité dans la pratique, c'est ce que veulent les deux initiatives lancées par le Parti du Travail/POP : l'égalité entre hommes et femmes dans les assurances sociales et dans la vie politique.

Le Parti du Travail/POP veut que les femmes soient en plus grand nombre dans la vie économique, sociale et politique, pour qu'elles y fassent valoir leur sensibilité et leurs expériences ; il veut des hommes impliqués davantage dans la vie familiale.

Chacun y gagnerait,
la société et la politique aussi.

Femmes
S U I S S E S

Le journal des femmes
qui n'ont
pas froid aux yeux.

Manif

Direction Berne

Question à celles de nos lectrices qui maîtrisent l'anglais: comment traduiriez-vous l'inscription figurant à l'arrière de cette voiture tessinoise, croquée par une de nos rédactrices cet été à Locarno? Est-ce trop d'optimisme de penser que la place des femmes est dans les allées... du pouvoir?

Détour humoristique pour signaler l'initiative d'un groupe de femmes qui indiquent, elles, clairement la direction: Berne! Et plus précisément, les travées du Parlement...

L'association «Femmes: direction Berne!» organise, le 12 octobre, entre 14 h. et 17 h., sur la place du Palais fédéral, une manifestation pour protester contre la lenteur de la progression de la représentation féminine au Conseil national et au Conseil des Etats, et pour encourager électrices et électeurs à se mobiliser en faveur des candidates. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez vous



procurer le badge en versant 5 francs par pièce (plus 1 franc

pour les frais d'envoi) à l'association Frauen nach Bern,

Postfach 7273 Zurich, CCP 80-51393-6.

Offre de souscription

Le choix d'une profession est aujourd'hui tout aussi important pour une fille que pour un garçon. Or, dès le plus jeune âge, ce choix est influencé par des images et des comportements stéréotypés.

Pour sensibiliser garçons et filles de 4 à 10 ans à l'égalité des chances au moment des choix professionnels, le Bureau de l'égalité du canton de Genève, en collaboration avec Pro Juventute, a créé trois jeux instructifs et passionnants.

- **LE DUO DES MÉTIERS** (dès 4 ans) consiste à former 36 paires de métiers au féminin et au masculin sur le principe du Memory.
- **LE LOTO-PUZZLE DES MÉTIERS** (dès 3 ans) consiste à replacer 36 métiers au féminin et au masculin dans 6 univers professionnels où hommes et femmes exercent le même métier: sur le chantier, à l'hôpital, dans la rue, dans la fabrique de chaussures, au grand magasin et au théâtre.
- **LE JEU DU MÉTIER SECRET** (dès 6 ans) consiste à deviner des métiers au féminin et au masculin au travers des outils utilisés, du poste de travail ou de l'habillement.



Je commande

Nombre

Prix de souscription

Prix dès le 15.10.1991

- Duo des métiers
- Loto-puzzle des métiers
- Jeu du métier secret

- à Fr. 14.-
- à Fr. 25.-
- à Fr. 15.-
- à Fr. 19.-
- à Fr. 29.-
- à Fr. 18.-

Nom, Prénom

Adresse

Signature

A envoyer

au **Bureau de l'égalité entre homme et femme**, case postale 362, 1211 Genève 3, tél. (022) 27 20 65
ou à **Pro Juventute**, Secrétariat de district, 26 bd Helvétique, 1207 Genève, tél. (022) 736 57 77.